

que sous l'ancien gouvernement; mais, d'un autre côté, les recettes se sont accrues par suite de l'augmentation de la population et de la correspondance. Cependant, le gouvernement actuel s'attribue le mérite d'avoir diminué le déficit de ce département, et il cite ce fait comme un magnifique exemple de son administration et de sa politique. Si les recettes de ce département fussent restées sous l'administration actuelle ce qu'elles étaient sous l'administration précédente, l'augmentation des dépenses sous l'administration actuelle eût produit un déficit plus considérable que celui de l'ancienne administration. Pour ce qui regarde l'augmentation des colons je laisserai aux honorables représentants du Nord-Ouest le soin de traiter ce point. La question de savoir si les colons importés dans le Nord-Ouest, dont une grande partie appartient à une classe très pauvre, sont bien l'espèce d'immigration dont nous avons besoin—ou l'espèce d'immigration qu'il est opportun d'obtenir aux frais de l'Etat, c'est au peuple qu'il appartient de la décider.

Lorsque je faisais partie du gouvernement des plaintes nous arrivaient continuellement des associations industrielles du Canada—et l'opposition d'alors, surtout, protestait contre l'introduction dans ce pays de ce qu'elle qualifiait "de pauvres immigrants." Le gouvernement actuel a importé dans le pays des milliers d'immigrants de cette classe, et à ce fait est attribué en grande partie l'augmentation de la population du Nord-Ouest. Je félicite le pays sur sa prospérité; mais je nie qu'elle soit due à la politique du gouvernement actuel. C'est la politique qui était en vigueur avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, et continuée par ce dernier, qui est la véritable cause de la présente prospérité; mais je répète ce que j'ai dit au commencement de mes remarques, si le gouvernement actuel avait rempli les promesses faites par ses membres lorsqu'ils étaient dans l'opposition ou avant les élections générales de 1896, le Canada, au lieu d'être prospère, aujourd'hui, serait plus pauvre qu'il ne l'a jamais été. Dans le dernier paragraphe du discours du trône, il est dit:

Des mesures seront présentées pour renouveler et modifier les lois concernant les banques, pour fixer le taux d'intérêt payable sur jugements rendus par les tribunaux, etc.

Ce sont là des points sur lesquels il est absolument nécessaire de légiférer, parce

que les chartes de toutes les banques expirent pendant la présente année.

Que sera la loi à l'effet de fixer le taux d'intérêt payable aux créanciers, je ne le sais pas; ni l'honorable monsieur qui a proposé l'adoption de l'adresse que nous discutons maintenant, ni l'honorable monsieur qui l'a appuyé, n'ont dit à la Chambre que l'on nous proposerait une autre loi anti-usuraire pendant la présente session. Si la loi promise doit avoir simplement pour objet de fixer le taux d'intérêt à payer sur jugements rendus par les tribunaux, l'état de choses actuel ne sera pas amélioré. Si quelqu'un obtient maintenant un jugement, il porte 6 pour cent d'intérêt si je suis bien renseigné. Tout avocat dans le Sénat peut me corriger si je me trompe. Le discours du trône nous promet aussi une loi pourvoyant au prochain recensement décennal et aussi à une meilleure répartition de la représentation des districts électoraux. Cependant, l'année prochaine, le recensement décennal sera fait, et, d'après la constitution, le gouvernement sera obligé de répartir de nouveau la représentation des provinces; mais le gouvernement, en présence de l'obligation de faire le recensement décennal d'ici à quelques mois—la date ne pouvant être reculée beaucoup, vu que ce recensement doit être fait l'année prochaine—le gouvernement, dis-je, propose de faire un nouveau remaniement des districts électoraux, propre à favoriser—je le suppose du moins—le parti politique maintenant au pouvoir dans les élections générales qui se tiendront avant la nouvelle répartition obligatoire de la représentation, qui sera faite après le recensement décennal. Quant à la question de savoir si une loi de cette nature sera adoptée par le parlement, l'avenir nous le dira, et c'est une question sur laquelle j'attirerai l'attention de la Chambre dans les premiers jours de la session. Je demanderai la production des questions soumises à de savants juristes anglais, lorsqu'on a demandé, ici, si le Sénat avait le droit de disposer d'un sujet de législation comme celui de la répartition de la représentation. Des journaux de Londres ont rapporté ce qui a eu lieu. Lorsque j'ai demandé, l'année dernière, des renseignements sur ce sujet, l'honorable chef de la droite a répondu qu'il était incapable d'en donner, vu qu'il ne connaissait rien de l'affaire, vu que son départe-